

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/20/0399 du 16 juillet 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une cuisine professionnelle avec salle de restaurant pour le campus à Reuler.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 19 août 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER